



2^e Forum international sur le sport au service de la paix et du développement

Siège des Nations Unies, Genève, 10-11 mai 2011



RECOMMANDATIONS

Le 2^e Forum international sur le sport au service de la paix et du développement s'est tenu au siège des Nations Unies à Genève les 10 et 11 mai 2011. Il a été ouvert par le président du Comité International Olympique, M. Jacques Rogge, le président de la République de Hongrie, SE M. Pál Schmitt, et le conseiller spécial auprès du secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, M. Wilfried Lemke. Le secrétaire général des Nations Unies, SE M. Ban Ki-moon, s'est ensuite adressé à l'assemblée.

Assistaient à ce forum des représentants des États membres de l'ONU, des Fédérations Internationales de sport, des Comités Nationaux Olympiques, du Comité International Paralympique, des comités d'organisation des Jeux Olympiques, des agences spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales ainsi que d'institutions éducatives.

Au terme de deux jours de débats, les participants ont exprimé leurs remerciements au CIO et à l'ONU pour l'organisation de ce forum qui leur a permis d'échanger des idées sur la promotion du développement durable et de la paix par le biais du sport. Marquant l'importance de ce forum, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

LE FORUM,

Réaffirmant la valeur du sport comme facteur significatif de développement communautaire, de maintien de la paix et de réconciliation,

Rappelant la déclaration du Sommet du Millénaire tenu en 2010, laquelle reconnaît que le sport, en tant que vecteur d'éducation, de développement et de paix, peut favoriser la coopération, la solidarité, la tolérance, la compréhension, l'intégration sociale et la santé aux niveaux local, national et international,

Réaffirmant l'objectif commun du Mouvement olympique et des Nations Unies d'œuvrer au développement pacifique et harmonieux de la société,

Notant avec satisfaction le nombre croissant d'initiatives communes du mouvement sportif et du système des Nations Unies dans le domaine du développement communautaire, de l'éducation, de la promotion de la santé et de la prévention du VIH et du SIDA, de l'égalité des sexes, de l'environnement et du développement durable, de l'aide humanitaire, de l'autonomisation des jeunes, ainsi que de l'intégration sociale des personnes handicapées, contribuant ainsi directement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Reconnaissant également l'impact croissant de l'inactivité physique sur les maladies non transmissibles, dans les pays développés comme dans les pays en développement, et en particulier chez les jeunes,

Considérant que le volontariat est un aspect vital du sport et qu'il mobilise les citoyens, notamment les athlètes, au service de la collectivité en faveur du développement et de la paix,

Rappelant l'Année internationale de la jeunesse et saluant la célébration des Jeux Olympiques de la Jeunesse qui jouent un rôle majeur pour transmettre aux jeunes, par le biais du sport, une culture de paix fondée sur les principes de respect, de compréhension et de solidarité,

Reconnaissant que la promotion de cette vision commune du rôle du sport au service du développement et de l'édification de la paix est assurée dans le cadre du mandat du conseiller spécial auprès du secrétaire général des Nations Unies,

Rappelant que le CIO s'est vu accorder par l'Assemblée générale de l'ONU le statut d'observateur permanent,

Conscient que le sport ne peut à lui seul assurer la paix ni résoudre des problèmes sociaux complexes,

Le forum :

1. **Appelle** à déployer des efforts importants pour renforcer les partenariats entre le Mouvement olympique, les gouvernements, le système onusien et la société civile dans le domaine du sport au service du développement et de la paix;
2. **Invite** toutes les parties concernées à utiliser davantage le sport comme un instrument efficace de développement au niveau national et d'édification de la paix, et à l'intégrer par une approche globale et intersectorielle afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
3. **Encourage vivement** les États membres de l'ONU à renforcer les synergies au niveau local pour mettre en place des mécanismes de soutien et mobiliser des ressources dans le but de mettre en œuvre des programmes sportifs durables et rentables sur le long terme;
4. **Incite** les gouvernements, et en particulier ceux des pays donateurs, ainsi que les organisations internationales à inclure le sport dans l'aide officielle au développement et encourage le système des Nations Unies à faire de l'accès au sport et à l'éducation physique l'un des indicateurs de développement humain;
5. **Demande** aux gouvernements d'augmenter leur soutien en faveur d'une éducation physique de qualité et du sport pour tous;
6. **Souligne** la nécessité d'une coopération plus étroite avec le monde des affaires et les institutions financières internationales et régionales, lesquels doivent être des partenaires clés en termes de stratégies de développement social et d'édification de la paix;
7. **Appelle également** au renforcement des dispositifs communs mis en place pour évaluer l'impact du sport sur le développement économique et social et à mener davantage de recherches interdisciplinaires afin d'établir des preuves scientifiques et des bonnes pratiques dans ces domaines;
8. **Demande instamment** aux Fédérations Internationales de sport, aux Comités Nationaux Olympiques et aux autres entités du mouvement sportif à renforcer leurs activités et à jouer pleinement leurs rôles de partenaires en faveur du développement et du changement social, en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales, le secteur privé et les organisations de la société civile;
9. **Encourage** les Fédérations Internationales de sport à organiser des manifestations sportives internationales dans les pays en développement et les pays émergents, contribuant ainsi à laisser un héritage durable en termes de développement;
10. **Insiste** pour que les États membres de l'ONU coopèrent avec le Comité International Olympique dans ses efforts visant à promouvoir la Trêve olympique dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012 à Londres, et à la respecter, individuellement et collectivement, à rechercher le règlement pacifique de tous les conflits internationaux, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Genève, le 11 mai 2011